

Aux Cols blancs de l'arrondissement de Saint-Léonard :

Le point sur la négociation de l'horaire flexible

Bref historique

Depuis la fin 2019, le SFMM et l'arrondissement de Saint-Léonard ont entamé des discussions sur la possibilité de bénéficier d'horaires flexibles par le biais d'une entente négociée paritairement avec les représentants syndicaux de l'arrondissement.

Avant même qu'un projet ne soit soumis au SFMM, M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement, annonçait verbalement aux Cols blancs, vers la fin 2019 lors d'un déjeuner communautaire, que l'horaire flexible serait bientôt introduit dans leurs conditions de travail en remplacement de l'horaire normal.

Les enjeux du projet

Quelques mois ont passé avant que le SFMM n'obtienne la première ébauche d'un projet d'entente. Les discussions se sont poursuivies avec les représentants de l'Employeur. Ceux-ci maintenaient des positions rigides quant à des enjeux primordiaux du projet. Le SFMM étant loin de trouver le projet à sa satisfaction, nous avons préféré consulter les salariés concernés le 16 septembre 2020 lors d'une rencontre d'information en visioconférence.

Les besoins opérationnels

Lors de cette séance, les salariés nous ont fait leurs commentaires. Le SFMM s'est engagé auprès d'eux à continuer la négociation pour obtenir une entente bonifiée, surtout, en ce qui concerne la prise de congé sur plage fixe, possibilité inexistante dans l'actuel projet. Qui plus est, bien qu'il ait exercé des demandes répétées depuis des mois, le SFMM n'avait toujours pas été informé des besoins opérationnels de l'Employeur par unités administratives. Cette information s'avère primordiale pour assurer le bon fonctionnement d'une entente d'horaire flexible ainsi que pour valider qu'une majorité de salariés puissent en bénéficier.

Ce n'est qu'au début de février 2021 que les représentants syndicaux ont finalement obtenus les besoins opérationnels de l'Employeur ! Curieusement, ceux-ci correspondraient sensiblement à ceux obtenus en 2013 et qui avaient été refusés par les membres. La négociation d'horaire s'était conclue par un échec à l'époque.

Les salariés de Saint-Léonard méritent mieux !

Après analyse, il appert que les besoins opérationnels récemment fournis par l'Employeur sont loin de correspondre aux attentes et standards que l'on se doit de se retrouver dans une entente d'horaire flexible, tant dans la quantité d'effectifs requis que

dans l'amplitude des heures de présence essentielles. L'Employeur en a été informé. Le SFMM a plusieurs comparables d'ententes gagnantes gagnantes parmi une dizaine d'arrondissements de même que dans la Ville centre (sur des horaires de 4,5 jours par semaines également) !

Il est hors de questions de tirer les conditions de travail vers le bas pour nos membres à l'arrondissement de Saint-Léonard. Vous méritez mieux qu'un aménagement de temps de travail restreint disponible à un nombre très limité de salariés. Il est temps que l'Employeur vous fasse confiance, et ce, au même titre que les autres salariés de la Ville qui bénéficient de vrais horaires flexibles, avec possibilités de prise de congé sur des plages fixes pour favoriser la conciliation vie-travail-famille.

Soyez assurés que vos représentants syndicaux demeurent disposés à poursuivre les négociations avec l'Employeur sur le sujet. Nous vous tiendrons informé des nouveaux développements.

N'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux pour obtenir des informations complémentaires.

Solidairement,

**Une vraie
entente d'horaire
flexible... trop généreux
aux dires de l'Employeur !**